LA RAISON

Dυ

SPIRITISME

PAR

MICHEL BONNAMY

Juge d'instruction; Membre du Congrès scientifique de France; ancien membre du Conseil général de Tarn-et-Garonne.

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE
15, BOULEVARD MONTMARTRE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C°, ÉDITEURS A Bruxelles, à Leipzig et à Livourne.

1868



210

Digitized by Google

Sans doute, dira-t-on: « L'ensemble d'un tel sys-« tème ou doctrine peut paraître spécieux, mais il « repose en somme sur la révélation, phénomène « surnaturel. Pourquoi cette dérogation aux lois de « la nature, qui constituerait un miracle? »

La révélation sur laquelle repose la doctrine spirite serait-un miracle, dites-vous? Eh quoi! Dieu a-t-il jamais dérogé aux lois qu'il a instituées pour amener son œuvre à bonnes fins ? Un miracle! Et pourquoi? Celui qui a tout prévu n'a-t-il pas pourvu à tout? Croyez-vous que Dieu, dans sa toute-puissance, ait recours aux expédients, aux miracles en un mot, pour accomplir sa volonté? Qui vous a dit, ou plutôt comment seriez-vous admis à prétendre que la médiumnité, la communication des Esprits, ne soit pas conforme aux lois de la nature de l'homme? Et si la révélation est la conséquence nécessaire de la médiumnité, pourquoi diriez-vous qu'elle est une dérogation à la loi de Dieu, un miracle, alors qu'elle entrerait ostensiblement dans les vues de la Providence et l'économie humaine?

Mais lors même que le périsprit n'eût point été signalé à l'homme par la révélation des Esprits, sa puissante et incontestable raison d'être n'aurait-elle pas été suffisamment démontrée en dehors de toute révélation, alors que l'existence de cet agent de la nature scrait appelé à résoudre, virtuellement et suivant les règles de la logique la plus sévère, le pro-